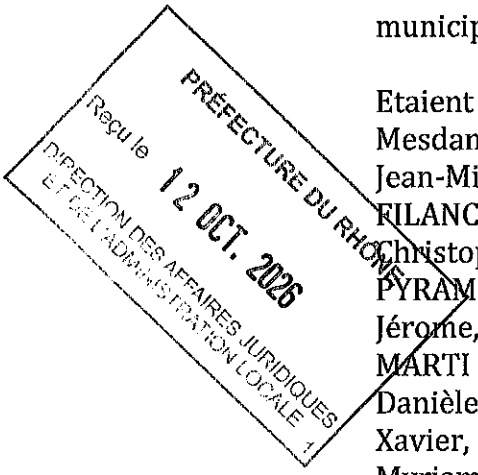
République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8,
Date de la convocation des membres du conseil municipal : 17 septembre 2026

Etaient Présents :
Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BONGIOVANNI Nicole, PYRAM Miguel, GAUDENECHE Aline, VUARIER Jérome, BERLIER Jean-Luc, Mme WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BADACHE Geneviève, SILVA DOBBS Danièle, LAURET Jocelyn, BOVIER Sylvie, MIRAUD Xavier, TROTTA Stéphanie, BURLOT Yann, FONTAINE Myriam, ESTRUCH Stéphanie.

Étaient absents excusés avec pouvoir :
Mme JULIAT a donné pouvoir à M. FILANCIA
Mme GAY a donné pouvoir à M. MIRAUD
M. STEINLÉ Nicolas a donné pouvoir à M. MONNIER
M. LARGILLIÈRE a donné pouvoir à Mme FONTAINE,
Mme LACROIX a donné pouvoir à Mme ESTRUCH

Secrétaire : Danièle SILVA DOBBS

Délibération n° 057-0926
Publiée le 9 octobre 2026
Transmis à M. le Préfet le 8 octobre 2026

Objet : <u>Adoption du règlement intérieur de la Gymnastique Séniors</u>

Monsieur le Maire expose,
Depuis 2025, la Ville de Sathonay-Camp assure directement l'organisation et la gestion de l'activité de gymnastique douce destinée aux personnes retraitées et aux personnes à mobilité réduite.

Cette activité, organisée trois fois par semaine dans la salle de basket de Sathonay-Camp, s'inscrit dans la politique municipale en faveur du bien-être, du maintien de l'autonomie et de la pratique d'une activité physique adaptée.
Afin de formaliser les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement de cette activité, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la « Gymnastique Seniors », annexé à la présente délibération.
Il est rappelé que les tarifs de cette activité ont été fixés par délibération n° 2025-07-37 du 10 juillet 2025, relative au montant de la cotisation de la gymnastique pour les seniors.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-07-37 du 10 juillet 2025 relative au montant de la cotisation de la gymnastique pour les seniors ;

Vu le projet de règlement intérieur de l'activité « Gymnastique Seniors » annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission Vie associative en date du 14 septembre 2026.

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre et d'encadrer l'organisation de cette activité sportive à destination des seniors ;

Considérant la nécessité de définir les règles de fonctionnement, d'inscription et de participation aux séances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur de l'activité municipale «Gymnastique Seniors», annexé à la présente délibération.

- **Dit** que ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des participants à l'activité à compter du de la saison 2026/2027

- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

Ont voté contre : Néant
Se sont abstenus : Néant
*Ont voté pour : **29 voix***

Adopté à l'unanimité

Fait à SATHONAY-CAMP,
le 6 octobre 2026
(Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme)
Le Maire
Damien MONNIER

